

Résolution présentée par la délégation du Burkina-Faso

Thème : Droits politiques et sociaux

Concerne : Créer une monnaie unique pour le continent Africain

L'Assemblée Générale,

- | | |
|------------|--|
| Constatant | que le franc CFA, encore fabriqué en France, et que cette situation permet à cette dernière d'exercer une domination néocoloniale. |
| Rappelant | que le franc CFA a été créé initialement en 1939, mais naît officiellement le 26 décembre 1945. Le franc CFA est émis par la caisse centrale de la France d'outre-mer. Initialement, l'objectif du franc CFA était alors de restaurer un moyen de paiement et de stockage de valeur sûr dans les territoires qui ont été isolés de la métropole. |
| Affirmant | que les pays qui utilisent le Franc CFA ont moins de contrôle sur leur politique monétaire, car la gestion de la monnaie est en grande partie dictée par la France. Cela signifie que les pays africains ont moins de flexibilité pour ajuster leur politique monétaire en fonction de leurs besoins économiques. |
| Préoccupé | par la gestion du Franc CFA critiquée par son manque de transparence et de redevabilité, ce qui amène à des inquiétudes quant à l'utilisation des fonds et des réserves monétaires. |
| Déplorant | que ce problème n'ait jamais été évoqué auparavant par d'autres pays et qu'aucune décision n'ait été prise à ce sujet. |
| Décide | alors de créer une monnaie unique pour tout le continent Africain appelé « ECO » qui permettra d'unifier le continent, d'assurer son développement économique et sociale, de réduire sa dépendance aux grandes puissances mondiales ainsi que de limiter les conflits interétatiques au sein du continent. |

Le texte français fait foi